

**CINQUANTIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(17–19 novembre 2020, réunion virtuelle)

Document de travail

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du Comité d'audit et des risques

(Document présenté par le Secrétariat)

Objet du document

1. Ce document présente le rapport élaboré par le Comité d'audit et des risques de la CPS (ci-après « le Comité ») à l'intention du CRGA réuni en sa cinquantième session afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours de l'année écoulée.

Recommandations

2. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ; et
 - ii. noter que les auditeurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2019 et que le Comité d'audit et des risques recommande au CRGA d'accepter les états financiers certifiés.

Contexte

3. Le Comité s'est réuni à cinq reprises depuis la quarante-neuvième session du CRGA : en octobre 2019, en novembre 2019, en mars 2020, en avril 2020 et en juin 2020 pour la dernière réunion en date. La réunion d'octobre 2019 et celles d'avril et de juin 2020 ont été tenues à distance, par visioconférence.
4. Lors de ces réunions, le Comité a passé en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour examen et décision, ainsi que les points figurant sur sa liste des suivis. Ces points correspondent aux domaines visés par les activités du Comité, l'objectif étant de garantir à ce dernier que le fonctionnement de la CPS est conforme aux politiques et aux procédures approuvées, dans le respect le plus strict des principes de probité, de professionnalisme et de transparence.

Crise de la COVID-19

5. La crise de la COVID-19, qui a surgi au premier trimestre 2020, s'est accompagnée d'un niveau extraordinairement élevé d'incertitude pour toutes et tous, dans la région comme dans le reste du monde. La CPS, en qualité d'organisation investie d'un mandat régional n'est pas à l'abri des effets perturbateurs de cette crise.
6. À la suite de leur réunion de mars 2020, les membres du Comité se sont également réunis à titre extraordinaire en avril 2020 pour échanger plus particulièrement sur le nouveau contexte en lien avec la pandémie de COVID-19. La crise et ses effets sur les activités et la viabilité financière de la CPS demeurent un point important à l'ordre du jour de chaque réunion du Comité ; la direction de l'Organisation continue, quant à elle, de suivre de près la situation et de prendre des mesures de protection contre les risques encourus. Ce point est examiné plus en détail dans la section sur la performance financière de la CPS (ci-dessous) ainsi que dans d'autres rapports soumis à l'attention du CRGA et relatifs aux résultats de l'Organisation pendant cette période.

Performance financière de la CPS pour l'exercice 2020

7. Comme à l'accoutumée, des informations sont régulièrement communiquées au Comité sur la performance financière de la CPS ainsi que sur l'évolution de cette performance au regard du budget approuvé pour l'exercice 2020. Alors que se dessinaient plus nettement les contours de la crise liée à la COVID-19 et son incidence sur les activités de la CPS, cette dernière a élaboré un budget rectificatif, qu'elle a transmis aux missions des pays membres du CRGA à Nouméa et Suva, les 27 et 28 août 2020. Un point détaillé sur la performance financière de l'Organisation est également inscrit à l'ordre du jour de la cinquantième session du CRGA.
8. Dans les deux derniers rapports qu'il a présentés au CRGA, le Comité a tout particulièrement attiré l'attention sur la vulnérabilité financière de la CPS, précisant qu'il s'agissait, selon lui, du principal risque menaçant l'Organisation. Il a également pris note, et s'est félicité, de la priorité qu'a continué d'accorder la direction à l'exécution des projets, ce qui s'est traduit par une progression des taux de recouvrement des redevances administratives, ainsi qu'au contrôle rigoureux des dépenses. Il s'agit là de mesures importantes qui, conjuguées, ont favorisé une meilleure performance financière en 2019.
9. Les difficultés qu'a fait surgir la COVID-19 en 2020 confirment la nécessité et le rôle majeur des efforts accomplis ces dernières années pour accroître la résilience financière de la CPS, l'Organisation s'employant à tenir la barre dans un contexte régional et mondial incertain. En cette période d'incertitude et compte tenu de la baisse des taux d'exécution des projets, le Comité appuie les activités de planification d'urgence et de suivi menées par la direction, ainsi que son engagement à maintenir un budget à l'équilibre malgré des pressions financières et opérationnelles inhabituelles et extrêmement fortes.

10. À l'invitation du Comité, des représentants du cabinet d'audit externe ont participé à deux de ses réunions tenues en 2020 afin de contribuer aux débats consacrés à l'environnement opérationnel et à l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19. Ils étaient présents à la réunion extraordinaire d'avril 2020 et à celle ordinaire de juin 2020.
11. Début 2020, le Comité a soutenu une proposition de consultation des pays membres au sujet de leurs contributions statutaires. Il s'agit d'une question importante à examiner ; elle est notamment essentielle si l'on veut garantir la pérennité des interventions de la CPS dans la région. Les travaux engagés en ce sens ont été interrompus par la COVID-19, mais cette question devra de nouveau être examinée une fois la situation stabilisée.

Programme d'audit interne

12. Depuis la création du Comité, à l'issue de l'évaluation externe indépendante de la CPS réalisée en 2012, des cabinets d'experts-comptables et d'audit externes sont sollicités pour traiter les grandes problématiques relevant de l'audit interne, le but étant de répondre aux priorités figurant dans le cadre de gestion des risques approuvé par le Comité, et d'en rendre compte à ce dernier.
13. Compte tenu de la qualité incontestablement inégale des travaux réalisés au fil des ans par des entreprises externes de référence (certains rapports ont fourni des analyses utiles, tandis que d'autres se sont révélés médiocres ou n'ont pas été remis dans les délais attendus), le Comité et la direction ont étudié les possibilités et démarches susceptibles d'être retenues à l'appui de ces travaux à l'avenir. Il a été décidé d'adopter une double approche, reposant sur le renforcement des capacités internes de la CPS afin qu'un programme régulier d'audit interne puisse être établi, complété par une assistance externe sollicitée sur les questions requérant une expertise technique particulière.
14. En conséquence, la CPS a procédé en 2020 au recrutement du Chef du service d'audit interne et des risques, qui sera basé à Nouméa, et d'un autre agent, à Suva. En raison des restrictions de déplacement en vigueur, la prise de fonctions des personnes retenues a été retardée ; à la date de rédaction du présent document, elle devait être effective au début du quatrième trimestre. Ces personnes auront notamment pour premières missions de conduire un examen du cadre de gestion des risques global de la CPS et d'élaborer le programme d'audit interne pour 2021.
15. En attendant, le Comité a, en 2020, examiné et approuvé un programme de travail, et fait appel à un nouveau cabinet d'experts-comptables et d'audit externe, chargé de réaliser diverses vérifications internes ponctuelles dans les domaines de la paie, des achats, de la trésorerie (gestion, dépenses en numéraire, manipulation d'espèces) et des mécanismes de contrôle internes. Le Comité compte sur une présentation des rapports y afférents lors de sa prochaine réunion, prévue en octobre 2020. Ces rapports permettront d'éclairer les éventuelles mesures importantes qui devront être prises pour consolider ces domaines, ainsi que les programmes de travail qui seront mis au point en matière d'audit interne.
16. Au nombre des autres activités menées principalement en interne par le personnel de la CPS au cours de l'année écoulée, citons :
 - i. l'adoption d'un ensemble de politiques, touchant notamment aux ressources humaines et aux finances ;
 - ii. la réalisation de nouveaux travaux de révision des politiques financières (le Comité a demandé à prendre part à cet exercice).
17. Le Comité relève que les nouvelles modalités de supervision et de gestion des audits de projets, qu'il a approuvées en mai 2019, sont désormais en place. Les mesures qui ont été prises pour renforcer ce domaine, notamment la création de l'Unité gestion de projets UE au sein du Département des finances,

contribueront à atténuer le problème des dépenses non éligibles, source de préoccupation ces dernières années.

Administration des subventions

18. Le Comité prend note de l'action qui est actuellement engagée pour mieux administrer les subventions au sein de la CPS, avec l'appui de l'Unité gestion de projets UE. Les politiques et les pratiques connexes font l'objet d'un examen, et des outils et une base de données sont en cours de conception. Ces initiatives permettront à la CPS de se préparer à une nouvelle évaluation des piliers de l'UE concernant l'administration des subventions (pilier 5) en 2021.

Achats

19. Le Comité appuie les efforts de renforcement des procédures d'achat qui continuent d'être déployés, la présidence des comités des achats étant désormais assurée par les directeurs de division et non plus par des membres de l'équipe des achats. La mise en place de cette séparation des attributions garantit une meilleure indépendance et améliore le cadre global de gouvernance.

Politique relative aux placements

20. Le Comité soutient l'action engagée par la direction pour évaluer et renforcer les travaux du Comité des placements et la politique relative aux placements. Ce domaine continue de présenter des risques importants que la CPS doit gérer, s'agissant notamment des implications en matière de devises et de liquidités, et du faible rendement – ce qui est inhabituel – des placements traditionnels à taux d'intérêt fixes. La direction de la CPS doit rendre compte de son action au Comité.

Évaluation des systèmes opérationnels

21. Le Comité note que la CPS réalise une évaluation de ses impératifs en matière de systèmes opérationnels, analysant le dispositif en place, les besoins de l'Organisation et les orientations futures. Les besoins en information de la CPS doivent absolument être satisfaits, et le Comité, de concert avec la direction, examinera sous peu les conclusions de l'évaluation.

Assurance

22. La direction de la CPS poursuit l'examen des polices d'assurance de l'Organisation en vue d'en évaluer le rapport qualité-prix, les primes étant soumises à des pressions à la hausse, et de veiller à une couverture satisfaisante de l'ensemble des risques assurables. Elle doit en rendre compte au Comité.

Liste des suivis

23. À chacune de ses réunions, le Comité poursuit l'examen des points figurant sur sa liste des suivis. Cette liste rassemble des points qu'il juge importants, l'objectif étant de garder un œil attentif sur un éventail de questions d'ordre stratégique et opérationnel, ainsi que sur des domaines pouvant présenter des risques. Pour l'heure, ces points sont les suivants :
 - i. suivi d'audit – permettre au Comité de surveiller la mise en œuvre des décisions qu'il a prises ;
 - ii. registre des actions en justice ;
 - iii. liste des exceptions dans les procédures d'achat – ce domaine est crucial pour les activités menées par la CPS et nécessite un suivi attentif et constant. Les achats figurent dans le champ de la mission confiée au cabinet d'experts-comptables et d'audit externe ;
 - iv. registre des cadeaux ;
 - v. registre des réclamations des fournisseurs ;

- vi. registre des demandes d'indemnisation – le Comité a demandé que lui soient communiquées des informations sur les travaux menés dans ce domaine pour veiller à ce que tous les risques assurables soient couverts de manière adéquate ;
- vii. registre des activités frauduleuses ;
- viii. registre des voyages en classe affaires ;
- ix. registre relatif au portefeuille de placements – le Comité a demandé à bénéficier d'informations sur la politique relative aux placements et sa mise en œuvre.

24. D'autres points seront ajoutés à cette liste en tant que de besoin.

25. Le Comité n'a constaté aucun problème systémique dans les procédures de la CPS. Certes, ce processus de suivi a permis de recenser certains problèmes nécessitant un ajustement, mais il s'agit de questions isolées et relativement accessoires.

États financiers vérifiés de l'exercice 2019

26. Le cabinet chargé de l'audit externe des comptes de la CPS a une fois de plus émis une opinion favorable sans réserve des états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2019.

27. Le Comité a rencontré les auditeurs externes pour échanger sur le rapport qu'ils ont remis et aborder certaines questions qu'ils ont soulevées dans leur lettre à la direction. Celles-ci concernaient notamment la manipulation des espèces, l'actualisation des politiques financières et la gestion des soldes de congés annuels. La direction travaille actuellement sur ces questions, qui n'ont toutefois aucune incidence sur l'opinion favorable sans réserve des états financiers émise par les auditeurs externes.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que les questions importantes soulevées dans le cadre de la procédure d'audit de 2018 avaient été traitées par la direction.

Charte du Comité d'audit et des risques

29. Le Comité prend note de la version actualisée de la Charte du Comité d'audit et des risques qui a été approuvée par le CRGA en juin 2019.

30. Bien que le Directeur général ne soit plus membre du Comité, sa présence et sa participation aux réunions du Comité n'en sont pas moins essentielles et éminemment importantes aux yeux du Comité. L'action engagée pour garantir et renforcer la probité, l'efficacité et l'efficacités, ainsi que pour gérer les risques, dépend des instances dirigeantes de la CPS et de leur capacité à donner le ton qui s'impose par le haut. À ce titre, le Directeur général a un rôle crucial à jouer.

31. Le Comité prend note de la modification apportée au point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques. Les membres siégeant à temps partiel et étant très pris par ailleurs, la nouvelle formulation de ce point leur offre une plus grande souplesse dans l'organisation des travaux du Comité.

Composition du Comité

32. Selon la Charte, les membres ne peuvent siéger plus de six ans au Comité. Son président, Alan Morris, y siégeait depuis sa création en 2012 et a vu son mandat s'achever fin 2019. Le Comité tient à saluer chaleureusement son engagement au service de la CPS au travers du travail qu'il a mené au sein du Comité.

33. Le CRGA a approuvé la nomination de Sholan Ivaiti (Îles Cook), qui vient rejoindre Savenaca Narube (Fidji) et Alan Cairns (président, Nouvelle-Zélande) déjà membres du Comité. Originaire des Îles Cook et habitant en Nouvelle-Zélande, M. Ivaiti se distingue par des compétences hors pair, notamment dans le domaine de l'audit, et le Comité se félicite de sa nomination. Christophe Badda (Nouvelle-Calédonie) et

Caren Rangī (Nouvelle-Zélande) ont démissionné durant l'année. Un quatrième membre sera choisi et présenté en temps utile au CRGA pour nomination.

Conclusion

34. En cette année de crise inédite et d'incertitude qui perdure, le Comité d'audit et des risques continue d'appuyer la direction dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre son programme de travail en faisant preuve d'adaptabilité. La situation appelle une vigilance toute particulière et un suivi de tous les instants. La résilience financière de l'Organisation sera mise à l'épreuve pendant cette période.
35. Pour le Comité, il apparaît toujours clairement que la CPS accorde une priorité absolue au respect le plus strict des principes de déontologie et de transparence dans le cadre de ses activités. La direction continue de souscrire vigoureusement à l'importance de la fonction d'audit et de gestion des risques et, grâce à sa réactivité, garantit l'adoption de mesures en temps utile en vue de renforcer les politiques et les pratiques. Des efforts supplémentaires doivent être déployés et cette approche doit être inscrite dans la durée. Le renforcement de la fonction d'audit interne au sein de la CPS est une initiative importante qui met l'Organisation en position d'impulser de futures améliorations dans le domaine de l'audit et de la gestion des risques.
36. Comme l'exige la Charte du Comité d'audit et des risques, en tant que président du Comité, je confirme l'exécution des missions énoncées dans ladite charte par l'ensemble des membres du Comité.

Remerciements

37. Le Comité exprime sa reconnaissance pour le soutien et la coopération qu'il a reçus au cours de l'année écoulée de la part du Directeur général, de l'équipe dirigeante et des agents de la CPS. Grâce à ce soutien, le Comité a pu exécuter son mandat avec une efficacité nettement accrue, à l'appui des responsabilités de gouvernance globale du CRGA.

Recommandations

38. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ; et
 - ii. noter que les auditeurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2019 et que le Comité d'audit et des risques recommande au CRGA d'accepter les états financiers certifiés.
-